

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locaux.....
Réclamations.....
Annonces anglaises.....
Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité V. Fournier
14, rue Corfory, à Lyon

L. BARTHENS
Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 6 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'Administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18.

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.
Le seul mode d'envoi est un mandat-poste adressé à M. l'Administrateur du journal, 18, quai de l'Hôpital, Lyon.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes en timbres-poste.

BOURSE DE PARIS

du 28 Septembre 1881

3 1/2 français.....	84 50	Crédit mobilier.....	890
3 1/2 amortissable.....	86 60	Crédit Lyonnais.....	943 75
3 1/2 nouveau.....	85 32	Mobilier espagnol.....	895
3 1/2 français.....	116 32	Union générale.....	19-0
3 1/2 français.....	90 50	Foncière lyonnaise.....	870
3 1/2 français.....	776 25	Autrichiens.....	776 25
3 1/2 français.....	348 75	Lombards.....	348 75
3 1/2 français.....	565	Sarragosse.....	565
3 1/2 français.....	685	Nord-Espagne.....	685
3 1/2 français.....	690	Transatlantique.....	690
3 1/2 français.....	2090	Suez.....	2090
3 1/2 français.....	99 5/16	Généralistes à Londres.....	99 5/16
3 1/2 français.....	50	Panama.....	50

Que décident les ministres?

On prête au gouvernement l'intention de retarder la convocation des Chambres jusqu'à la fin du mois d'octobre. On lui prête aussi ce raisonnement pour justifier son intention : il considérerait qu'il n'est pas légalement obligé de réunir le Parlement avant la fin de la législature, qui aurait commencé, non le 14 octobre 1877, mais le 29 du même mois, le soir des scrutins de ballottage.
Ainsi, la Chambre morte saisirait la Chambre vivante pour un mois encore. On aurait le temps de mater l'insurrection tunisienne, de prendre Kairouan, et, aux premières interpellations, on ferait la réponse de Scipion l'Africain : Que nous fatiguez-vous de vos questions importunes ? Nous avons pris Carthage, rendons grâces aux Dieux.
Nous estimons qu'on prête au ministère au-delà du crédit dont il a besoin.
Il violenterait l'opinion s'il ne convoquait pas les Chambres avant le 20 octobre, et se montrerait peu scrupuleux s'il prenait prétexte de telles ou telles ambiguïtés de la loi, pour retarder l'ouverture de la session. De plus, il donnerait créance à ce que ses adversaires ont dit des motifs qui l'ont déterminé à faire hâtivement les élections, c'est à dire qu'il avait

voulu s'assurer quelques mois de régime personnel afin de mener à sa guise et sans contrôle les affaires intérieures et extérieures.
Nous pensons que ce serait jouer trop gros jeu. Il est inadmissible que le pays soit d'humeur à supporter de telles variantes du 16 mai de triste mémoire.
Par conséquent, le gouvernement remplira son strict devoir en faisant cesser l'intergène parlementaire au délai extrême du 14 octobre, quatrième anniversaire des élections législatives de 1877.
Si la convocation des Chambres n'avait pas lieu le samedi 15, ou au plus tard le lundi 17 octobre, c'est qu'on pourrait regarder en effet la question tunisienne comme la bouteille à l'encre. Il importe que les ministres montrent, pour convaincre les incrédules et confondre les calomniateurs, qu'ils ne redoutent pas la discussion sur ce sujet, qu'ils ne veulent ni s'y dérober, ni l'ajourner.
Quant à nous, nous ne demandons pas mieux que de soutenir le cabinet, mais encore faut-il qu'il nous aide et qu'il se conduise comme un cabinet qui se préoccupe de mériter d'être soutenu. L. B.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Ce n'est pas le tout de décréter l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire, il faut encore, dans bien des départements, triompher des résistances ou de l'inertie des assemblées municipales. Ces résistances ne sont ni préméditées ni réfléchies : les communes qui élevent des objections contre l'établissement des écoles ne se rattachent pas, comme les adversaires de l'obligation, derrière une prétendue liberté des pères de familles ; elles obéissent à des mobiles d'un autre ordre.
Elles opposent aux demandes des autorités universitaires et de l'autorité préfectorale une triple fin de non recevoir. « Nous manquons de locaux, disent-elles ; nous avons des écoles congréganistes libres suffisantes pour les besoins de la population et gratuites ; enfin nous craignons d'imposer à la commune des charges nouvelles. »
On trouve la réponse à toutes ces objections dans un rapport très intéressant et très complet que le préfet de la Haute-Garonne vient d'adresser au conseil général de ce département, dans la dernière session.
Le préfet de la Haute-Garonne démontre que les lois qui régissent la matière, les lois existantes, suffisent pour assurer dans tous les cas l'obéissance des communes. Si le conseil municipal refuse de voter les mesures nécessaires pour installer et organiser l'école, le maire est chargé d'y pourvoir, et, à son défaut, l'inspecteur primaire est délégué pour y faire procéder d'office. C'est là une nécessité

d'ordre public devant laquelle il ne faut pas reculer, dès qu'il est démontré qu'il y a mauvais vouloir de la part des assemblées municipales, ou ignorance de leurs véritables intérêts.
A quoi se réduisent d'ailleurs les trois objections que nous avons mentionnées ? Sans doute il existe des villages où toutes les maisons sont petites, basses, mal installées et à peine éclairées ; les seules maisons un peu vastes, celles où il serait possible d'établir une école, ne sont ni à vendre ni à louer. Dans ce cas, qui empêche le conseil municipal de faire construire une maison d'école ?
L'Etat lui en fournit les moyens, puisqu'il ne lui demande de contribuer à la dépense que dans la mesure de ses ressources. Il suffirait à la plupart des communes d'affecter à l'amortissement d'un emprunt à la subvention annuelle qu'elles allouent à une école libre, pour obtenir du jour au lendemain, de la Caisse des écoles, une bonne partie de la somme nécessaire à la construction d'une école communale.
Un certain nombre de conseils municipaux se figurent que l'existence dans la commune d'une école congréganiste les dispense d'entretenir une école publique. C'est là une erreur.
La gratuité de l'enseignement primaire ayant été votée par le Parlement, les municipalités doivent créer des écoles communales qui sont vraiment gratuites, c'est-à-dire où les élèves gratuits ne seront pas négligés au profit des élèves payants, comme il arrive fréquemment dans les écoles congréganistes ; où les maîtres et les maîtresses seront pourvus de leurs diplômes, ce qui n'arrivait pas ou n'arrivait que rarement dans les écoles congréganistes ; où enfin l'enseignement ne sera pas superficiel, routinier et mécanique, comme dans les écoles congréganistes.
La loi sur l'obligation n'a pas reçu la sanction du Parlement, mais elle sera certainement votée dans la prochaine session ; les écoles libres congréganistes seront alors notoirement insuffisantes, et les communes n'auront plus aucune raison de se refuser à la création d'une école publique.
La crainte qu'éprouvent les communes de supporter des charges nouvelles n'est pas fondée.
Celles qui ont déjà une école, et qui sont subventionnées pour l'entretien de cette école, n'auraient à supporter aucune charge nouvelle ; si elles se sont acquittées de leurs obligations financières en matière d'enseignement primaire, les dépenses supplémentaires seraient à la charge du département ou de l'Etat.
Quant aux communes non subventionnées, quel que soit le nombre des écoles qu'elles devront créer, en aucun cas leurs dépenses ne pourront dépasser le maximum fixé par les articles 2 et 3 de la loi du 16 juin, qui a établi la gratuité de l'enseignement primaire.
Elles devront simplement les 4 centimes spéciaux de l'enseignement primaire, centime qu'elles acquittent déjà.
Les objections que nous venons de signaler, objections que les municipalités opposent surtout à la création des écoles de filles dans les communes de plus de 400 âmes, ne résistent donc pas à l'examen. L'opposition faite à la création des écoles de hameau n'est guère plus sérieuse ; il dépend du reste des

conseils départementaux de lever toutes les difficultés, en décidant d'office la création des écoles nécessaires.
Il serait désirable que les autorités universitaires et les conseils départementaux n'eussent pas à recourir à ces moyens extrêmes ; il faudrait que toutes les municipalités fussent convaincues de la nécessité de l'enseignement primaire ; il faudrait qu'elles fissent la sourde oreille aux conseils intéressés de tous les ennemis de l'enseignement. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous y arriverons peu à peu.
Un jour viendra où toutes les assemblées municipales comprendront qu'une école de plus dans une commune n'est pas une charge de plus, mais bien une richesse de plus et un capital placé à très gros intérêts.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 28 septembre.
LA DATE DE LA CONVOCATION
En raison de la polémique qui s'était élevée sur la question de savoir à quelle date exacte commence le mandat d'une législature, le ministère fait rechercher les antécédents.
Il s'agit de déterminer si la Chambre de 1877 arrive au terme de ses pouvoirs le 14 octobre ou bien seulement le 29 ; autrement dit, si elle doit être considérée comme entrée en possession de son titre à compter du jour des élections générales, ou si elle n'a eu d'existence définitive qu'après les scrutins de ballottage.
A moins de découverte rétrospective commandant une décision différente, la doctrine qui prévaudrait serait que les pouvoirs de la Chambre 1877 expirent le 14 octobre, quatrième anniversaire de son élection. La nouvelle Chambre et le Sénat seraient alors convoqués pour le mardi 17 octobre.

EN AFRIQUE

Les armements
Toulon, 28 septembre. — Le 2^e escadron du 6^e hussards est arrivé ici hier soir.
Aujourd'hui un bataillon du 62^e de ligne, à l'effectif de 15 officiers et de 500 hommes, est débarqué aujourd'hui à Toulon.
Le 3^e escadron du 6^e hussards arrivera demain matin.
Toutes ces troupes seront incessamment embarquées avec la 10^e batterie du 29^e d'artillerie.
Clermont-Ferrand, 28 septembre. — Un officier et un détachement de 132 hommes du

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU
PREMIÈRE PARTIE
LE CHANTAGE
Et indubitablement je rencontrerai quelqu'un qui me répondra : « Oui, je me souviens ! »
Or, liez-vous à moi. Du moment où j'aurais eu entre les doigts un bout de fil conducteur, je serais bien venu à bout de démêler l'écheveau.
La méthode parut si ingénieuse et si pratique au bon père Tantaine, qu'il ne crut pas devoir taire son impression.
— Pas mal imaginé !... fit-il.
L'ancien cuisinier n'osa cependant pas trop s'enorgueillir de cette approbation.
Le bonhomme avait une si singulière façon de distribuer le blâme et l'éloge, que bien malin il eût pu dire ce qu'il en fallait prendre ou laisser.
— Eh ! mille tonnerres !... s'écria Perpignan, vous me feriez croire à la fin que je ne suis qu'un sot ! Je vous semble niais ? Ce n'est pas surprenant, vous m'avez tenez. Tout cela ne m'empêche pas d'avoir des inspirations.
Ainsi, par exemple, au sujet de cet enfant, il m'est venu une petite idée qui, bien conduite, pouvait devenir très avantageuse.
— Peut-on la connaître ?

— A vous on peut tout révéler sans danger, n'est-ce pas ?
— Donc je m'étais dit : Découvrir cet enfant est à peu près impossible, mais pourquoi n'en pas supposer un, qu'on stylerait et qu'on lui substituerait adroitement ?
A cette proposition inattendue, le bon Tantaine bondit sur sa chaise et porta précipitamment la main à ses lunettes.
C'est son geste des grandes circonstances.
— Peut-être s'assure-t-il ainsi que son œil est bien à l'abri et ne peut rien révéler de ce qui se passe en lui.
— C'était hardi !... prononça-t-il, c'était audacieux.
Perpignan avait fort bien vu le tressaillement du bonhomme, mais il le prit pour un involontaire hommage rendu à sa belle conception. Plus habile, moins convaincu surtout de son infériorité, ce qui est la plus grande des faiblesses, il eût bien senti qu'il venait de trouver le défaut de la cuirasse.
— Oui !... c'était crâne, reprit-il, et même diablement chanceux. Mais je n'y pense plus.
— Vous avez eu peur ?
— Moi !... C'est vous qui me demandez si... Sacré tonnerre !... vous ne me connaissez donc pas !... Peur !... moi !...
Le vieux clerc d'huissier était certainement ému, car sa voix devenait de plus en plus onctueuse.
— Alors pourquoi renoncer ? interrogea-t-il.
— Pourquoi ? La belle malice ! Parce qu'il n'y a pas moyen, mon vieux papa, parce qu'il y a un obstacle.
— Je n'en vois pas, prononça nettement Tantaine, qui voulait aller jusqu'au fond de la pensée de son interlocuteur.
— Tiens !... sacrebleu ! Au fait, j'ai peut-être omis ce détail...
Le duc de Champdoce m'a dit expressément qu'il

était certain de pouvoir constater l'identité de son enfant, grâce à certaines cicatrices.
— De quelle sorte ?
— Ah ! dame... vous m'en demandez trop long.
Sur cette réponse, le vieux clerc se dressa brusquement, dissimulant ainsi à son interlocuteur la violence de son émotion.
— Par ma foi !... cher monsieur Perpignan, dit-il de l'air le plus dégoûté, je suis au désespoir d'être venu vous troubler...
Mon patron avait supposé que vous chassiez le même lièvre que lui, il se trompait...
C'est dire que nous vous laissons le champ libre.
L'ex-cuisinier voulait répondre, mais déjà le bonhomme avait ouvert la porte, et poursuivait :
— A votre place, je m'en tiendrais au premier plan que vous m'avez soumis. Vous n'arriverez certes pas à l'enfant, mais si vous savez vous y prendre, vous tirerez du duc de Champdoce bien des billets de mille francs. Mes excuses... et au revoir.
L'ancien cuisinier était il demanda de l'explication ? Le duc Tantaine ne se le demanda même pas. Que lui importait !...
L'important était de ne rien laisser apercevoir de ses sensations, il craignait de se trahir, et c'est en toute hâte qu'il quitta la « fabrique » de Perpignan.
— Il y a des cicatrices, grommela-t-il, tout en remontant la rue des Reculettes, et je l'ignorais, et Gatenac, le traître, ne me prévient pas !
XXIII
B. Mascarot expliquait d'une façon aussi simple que saisissante sa façon d'opérer, lorsqu'il se comparait à ces montreurs de marionnettes qui, invisibles pour les spectateurs, tiennent les ficelles de tous les pantins qui s'agitent sur leur petit théâtre.
Dès que volontairement ou fortuitement un personnage se trouvait mêlé à l'action dont il préparait

depuis si longtemps et avec tant de patience le dénouement, B. Mascarot lui attachait, — pour parler son langage, — « un fil de manœuvre. »
En d'autres termes, plus clairs que cette image théâtrale, il mettait ce personnage sous la surveillance discrète d'un de ses anges gardiens.
Ainsi, il n'y avait pas deux heures que André avait quitté Modeste, au coin de l'avenue de Matignon, que déjà il avait à ses trousses un espion chargé de rendre compte de toutes ses actions, de ses démarches les plus insignifiantes, à l'honorable placeur.
Ce « fleur » n'était autre que le collègue de Beaumarchef, La Candèle, un garçon de mérite, assure Mascarot.
Il avait surtout ordre d'être prudent et de se cacher avec un soin extrême.
Mais, en vérité, il n'était pas besoin de précautions.
L'idée que Sabine de Mussidan était sauvée emplissait bien tout le cœur et l'esprit de André pour qu'il pût prêter la plus légère attention aux choses extérieures. L'univers s'écroulait ne l'eût pas distrait de son bonheur.
Maintenant, d'ailleurs, son amour entraînait dans une phase nouvelle, et jamais ses espérances ne lui avaient paru si réalisables.
Il avait un ami, à cette heure, M. de Breulh-Faverley ; une confidente, Mme de Bois-d'Ardon, deux alliés dont l'influence, à un moment donné, pouvait être décisive.
Or, il n'en était plus à s'indigner presque du dévouement de M. de Breulh.
Leurs communes angoisses, pendant trois jours, avaient établi entre eux une de ces amitiés solides comme le temps seul n'en cimente pas.
Mais plus l'avenir souriait à André, plus il se répétait qu'il lui fallait se remettre à l'ouvrage avec une ardeur nouvelle. Il avait bien du temps perdu, se désoler à rattraper.

130 de ligne sont partis, ce soir, par le train de 6 heures, pour Marseille, à destination de Tunis.

Arrivée de troupes

Alger, 28 septembre. — Hier, à 5 heures et demie du soir, le train spécial a amené ici le 3^e bataillon du 4^e zouaves qui tenait garnison à Orléansville et qui est destiné à faire partie de la colonne qui doit pénétrer en Tunisie après avoir traversé le sud-est de la province de Constantine. Après-demain le courrier de mer le transportera à Bougie, d'où il gagnera Sétif, point de concentration de la colonne.

Le chemin de fer du Kreider

Saïda, 28 septembre. — Le chemin de fer d'Arzew à Saïda a atteint aujourd'hui même le Kreider. La section entre Mosbah et le Kreider, dont la longueur est d'environ 34 kilomètres, commencée le 7 août dernier, aura donc été entièrement construite et livrée à l'exploitation en cinquante-trois jours au lieu de cent jours, qui était le délai accordé par l'Etat à la compagnie franco-algérienne.

C'est un travail sans précédent, surtout si l'on tient compte que les travaux ont été exécutés par une température accablante, dans une contrée absolument dénuée de ressources, où il a fallu tout apporter de loin. Qu'il suffise de dire que l'eau nécessaire pour les besoins de plus d'un millier de travailleurs était transportée d'Aïn-el-Hadjar sur les chantiers au moyen de trains spéciaux et à une distance moyenne de 75 kilomètres.

Le ministre de la guerre a mis à la disposition de la compagnie franco-algérienne pour cet important travail, deux compagnies d'ouvriers du génie, conduites par leurs officiers qui rendent les plus grands services. Les ouvriers civils et militaires rivalisent d'ardeur et travaillent côte à côte en parfait accord.

La ligne du Kreider à Mecheria, 25 kilomètres environ, sera immédiatement entreprise. On prévoit qu'elle sera construite dans des conditions de rapidité analogues.

L'expédition de Kairouan

Tunis, 28 septembre. — C'est une véritable armée de près de 40,000 hommes que le général Saussier va avoir sous ses ordres en Tunisie, ce qui, ajouté à un chiffre à peu près égal en Algérie, porte à environ 100,000 hommes l'effectif de l'armée d'Afrique. Avec le général Saussier sont les généraux Logerot, Forgemol. On vient de lui adjoindre le général Bonie pour la Tunisie, et les généraux Saint-Jean et d'Aubigny pour l'Algérie.

Kairouan va être l'objectif de nos opérations; c'est le foyer de l'insurrection; c'est là qu'elle a concentré ses forces. Disons, du reste, que le moral des insurgés commence à s'affaiblir à la vue de l'expédition qui se prépare. Ces forces ont produit une excellente impression sur tous les points de la côte.

L'armée va se mettre en marche sur deux colonnes :

La première, commandée par le général Saussier, partira de Tunis et passera par Zaghuan; la seconde partira de Sousse, elle sera commandée par le général Logerot; une troisième colonne, sous les ordres du général Forgemol, partira de Tebessa et fera sa jonction avec les deux premières à Kairouan.

Il n'est pas possible de dire le jour où nos colonnes se mettront en marche; ce que nous pouvons affirmer, c'est que les ordres de formation et de concentration sont donnés. Nos troupes occupent les environs de Tunis et ont refoulé les maraudeurs qui venaient piller jusque sous les murs de la ville. On sent qu'il y a maintenant une impulsion énergique et que nous sommes à la veille d'une action décisive.

L'état sanitaire des troupes

Tunis, 28 septembre. — Il a plu dans l'inférieur de la Régence; la température s'est fort rafraîchie. Il fait froid pendant la nuit; aussi l'état sanitaire s'est-il considérablement amélioré. M. Baudoin, médecin principal de 1^{re}

classe de l'armée, qui a reçu une mission spéciale du ministre de la guerre, est en tournée dans la Régence. Il a pour mission de visiter les ambulances, les hôpitaux et toutes les garnisons, afin de s'assurer de l'état des malades et de leurs besoins, et d'indiquer les améliorations nécessaires.

J'insiste sur cette question, parce que je n'ignore pas que quelques feuilles ont répandu les nouvelles les plus fâcheuses et les plus alarmantes sur l'état sanitaire des troupes. Le ministre a parfaitement bien fait d'envoyer quelqu'un vérifier l'état de choses, afin de savoir ce qu'il y a d'exact dans les nouvelles répandues, et de faire, s'il y a lieu, retomber la responsabilité sur qui de droit? Notre administration a-t-elle fait tout ce qu'elle devait? Voilà la question. Il faut que la lumière se fasse.

L'armée d'Ali-Bey

Tunis, 28 septembre. — Ali-Bey a envoyé un courrier à Tunis pour demander des munitions. Elles lui ont été aussitôt expédiées; il les recevra demain.

Ali-Bey a fait annoncer en même temps que d'importantes masses d'insurgés se concentraient autour de son camp.

Il craint d'être attaqué avant l'arrivée des munitions.

Nouvelles diverses

Tunis, 28 septembre. — Il paraît que le général Forgemol s'avancera par Tebessa dans la Régence, afin de maintenir tout le Sud et de couper la route aux insurgés.

Le général Saussier a quitté aujourd'hui la Tunisie pour rentrer en Algérie où il vient d'être appelé.

Quinze cents déserteurs tunisiens ont été arrêtés près de Sousse et expédiés à Tunis.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

New-York, 28 septembre. — On lit dans la Correspondance américaine :

« Le gouvernement américain vient, dit-on, d'envoyer à M. Simon Wolff, le nouveau consul général des Etats-Unis, tout récemment arrivé à son poste, en Egypte, des instructions relatives aux derniers événements survenus sur les bords du Nil.

« On dit à la bourse que le gouvernement des Etats-Unis comprend parfaitement que le but final que la France, l'Angleterre et la Turquie cherchent à atteindre en Egypte, c'est l'abolition complète de l'armée égyptienne. Or, la politique du département d'Etat a toujours été d'empêcher que l'Egypte ne fut livrée sans défense à des puissances européennes qui seraient tentées de monopoliser ses richesses et sa grande route internationale.

« Les instructions envoyées à M. Wolff sont donc d'agir de concert avec le juge américain du tribunal mixte international, et avec le général égyptien Stone, non pas d'une façon officielle, mais d'une façon effective, afin d'empêcher qu'on enlève à l'Egypte son armée nationale. »

Vienne, 28 septembre. — Tous les bruits relatifs à une intervention étrangère dans les affaires d'Egypte sont pour le moins prématurés. Aucune négociation n'est engagée à cet effet. On laisse faire la France et l'Angleterre. Si les mesures prises par ces deux puissances étaient insuffisantes, et si de nouveaux désordres se produisaient, alors seulement l'hypothèse de l'intervention des autres puissances pourrait être discutée.

Informations

Paris, 28 septembre.

Retour de M. Jules Ferry

On annonce que le président du conseil sera de retour demain soir à Paris et que les ministres se réuniront vendredi matin en conseil de cabinet, au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

Au ministère de l'Instruction

La direction de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique vient de couper

court à l'un des plus fâcheux abus qui se fussent introduits dans nos Facultés.

Nous voulons parler de cette habitude où étaient les titulaires de se faire remplacer par des suppléants à qui ils laissaient tout leur travail avec une partie dérisoire de leur traitement.

Cet abus va cesser : à l'avenir, les titulaires pourront se faire suppléer, avec l'assentiment du ministre bien entendu. Mais ce sera à la condition de laisser à leur suppléant le traitement afférent à leur chaire.

Ils pourront seulement retenir une somme de 500 francs par an, afin de ne pas éprouver ce qu'on nomme une interruption de traitement : cela, afin de leur épargner la perte de leurs droits à la retraite.

Au ministère du commerce

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce a réuni ce soir à dîner les délégués envoyés par plusieurs gouvernements étrangers pour les négociations des traités de commerce, les ambassadeurs de ces puissances et les ministres français présents à Paris.

L'ambassade italienne à Paris

On pense que le successeur du général Cialdini à l'ambassade italienne, à Paris, sera désigné aussitôt que les négociations pour le traité de commerce franco-italien seront terminées.

Le départ de M. Desprez

La date du départ de M. Desprez est définitivement fixée; notre ambassadeur auprès du Vatican quittera Paris samedi prochain 1^{er} octobre.

Il emmène avec lui, en qualité de secrétaire d'ambassade, son fils, M. Paul Desprez.

Le traité franco-italien

Une commission royale instituée à Rome pour l'étude des questions économiques vient de décider à l'unanimité qu'il y avait lieu de surseoir à tout traité de commerce tant que le tarif général des douanes du royaume d'Italie ne serait pas révisé.

Nous ignorons encore quel sera l'effet de cette décision sur l'issue du traité en voie de négociation à Paris entre la France et l'Italie.

La statue de Strasbourg

Deux immenses couronnes ont été déposées aujourd'hui sur la statue de la ville de Strasbourg, place de la Concorde, à l'occasion du deuxième centenaire de la réunion de Strasbourg à la France.

Une de ces couronnes est en perles blanches et noires, et porte l'inscription suivante : *Les Sociétés alsaciennes et lorraines de Paris à Strasbourg, 28 septembre 1881.*

L'autre, en fleurs aux couleurs nationales, porte ces mots : *Le Journal Alsacien-Lorrain.*

A l'Académie française

Ce n'est que dans le courant du mois prochain que l'Académie française réunie en séance hebdomadaire fixera définitivement le jour où elle procédera à l'élection des successeurs de MM. Dufaure, Duvergier de Hauranne et Littré.

Les candidats en présence sont jusqu'à présent les suivants :

MM. Sully Prudhomme, François Coppée et Eugène Manuel qui se présentent aux deux fauteuils de MM. Duvergier de Hauranne et Littré.

M. Pasteur, qui n'est candidat qu'au fauteuil de M. Littré.

M. L. Louis Janet, qui est candidat pour les trois fauteuils.

MM. Edouard Pailleron et Victor Cherbuliez doivent, dit-on, poser aussi leur candidature, mais ni l'un ni l'autre, croyons-nous, n'en ont encore avisé l'Académie.

Les vins plâtrés

Le comte de Fernan-Nunez, ambassadeur d'Espagne, a reçu une note officielle du gouvernement français annonçant la suspension jusqu'à nouvel ordre du régime qui doit être établi en ce qui concerne les vins plâtrés.

Les grèves à Paris

A Paris, une grève vient d'éclater parmi les ouvriers tourneurs qui demandent une augmentation de salaire.

On annonce comme prochaine pour la même raison une grève des ouvriers peintres.

Petites nouvelles

Le conseil municipal de Paris va être convoqué pour le 10 octobre prochain.

Le conseil général de la Seine sera réuni à la fin du même mois.

Le prince Orloff, ambassadeur de Russie en France, est rentré hier matin à Paris.

Un certain nombre de congrégations, parmi celles mêmes qui sont autorisées ont vendu leurs immeubles.

Aujourd'hui a été signé entre MM. Hippolyte Milliand et Léonce Détrouy, le traité en vertu duquel ce dernier prend la direction de l'Indépendant, à partir du 1^{er} octobre.

bon, mais il n'a jamais refusé un service, mais il comprend toutes les délicatesses. Il a les mains calleuses, mais non le cœur.

Dés que la porte s'ouvrit : — Quel est, s'écria-t-il, ce Jean-sucré ? — Il dit Jean, mais non pas : sucres. — Quel est le Jean-sucré qui se permet de venir me déranger ?

— Vous m'avez donné rendez-vous, monsieur, commença André.

Le jeune peintre ornementiste avait bien fait d'insister pour entrer, s'il s'en aperçut vite.

En le reconnaissant, le front de l'entrepreneur se dérida.

— Ah ! c'est vous, dit-il d'une voix subitement radoucie; venez, jeune homme, votre visite ne pouvait mieux tomber; vous voir me plaît. Entrez et asseyez-vous... s'il y a encore une vitre d'aplomb.

Le domestique avait eu raison d'affirmer que son maître venait d'avoir une crise terrible. Il n'y avait pour ainsi dire pas un meuble du cabinet qui fut intact. La garniture même de la cheminée était à terre.

— Je vous aime, moi, poursuivit M. Gandelu qui ne lâchait toujours pas son montant de chaise, parce que vous êtes solide et franc comme un bloc de lais. Je vous aime, parce que vous avez du cœur, de l'honneur, vous, et l'envie de bien faire; parce que vous ne boudez pas au travail...

— En vérité, monsieur...

— Ne rougissez pas comme une mariée, jeune homme, quoique ce soit beau aussi d'être modeste. Je vous ai toisé et cubé, moi, du premier coup d'œil ? Est-ce que Jean Lantier, votre patron et mon ami ne m'a pas conté votre histoire ? Est-ce qu'on ne sait pas que vous vous êtes fait tout seul, à la force du poignet ?

— Oh ! monsieur, je dois ce que je sais à Jean Lantier.

— Oui, Jean est brave, lui aussi, c'est connu.

Etranger

Suisse

Les réfugiés italiens en Suisse

Genève, 28 septembre. — On lit dans la Gazette de Lausanne :

« Il paraît se confirmer que Calero et ses complices tramait à Lugano un complot contre la vie du roi Humbert. On ajoutait toutefois que les preuves matérielles de ce complot auraient été détruites par Calero au moment de son arrestation. Au lieu d'ouvrir immédiatement à la police il aurait parlé assez longtemps pour laisser à ses complices le temps de détruire des papiers et des objets compromettants. »

Espagne

Emprunt de la ville de Madrid

Madrid, 28 septembre. — Les conseillers municipaux de Madrid ont approuvé la proposition d'emprunt, cet emprunt devant servir à unifier toutes les dettes de la ville, à solder le déficit actuel et à subvenir aux dépenses futures.

La municipalité doit donner ce soir un banquet aux membres du congrès américain. Le roi y assistera.

La presse espagnole

L'Imparcial de Madrid termine ainsi ses appréciations sur l'issue des négociations entre la France et l'Espagne au sujet de l'indemnité à accorder aux victimes de l'insurrection en Algérie :

« La convention entre la France et l'Espagne, contient une déclaration très importante, au point de vue du droit international; cette déclaration est qu'il n'y a droit à indemnité selon le droit écrit, que lorsque les préjudices ont été causés par les délégués du pouvoir central et en exécution d'ordres légalement donnés. Cette déclaration faite par les deux gouvernements, est très importante, car elle établit une sorte de jurisprudence qui à l'occasion peut invoquer notre gouvernement pour la solution de bien d'autres affaires du même genre.

— Le Libéral croit que le traité de commerce franco-espagnol sera prorogé jusqu'au 8 février 1882.

Angleterre

Les Anglais en Afghanistan

Londres, 28 septembre. — La garnison anglaise dans le Natal comprend à présent 11,000 hommes; cette force est considérée comme suffisante pour résister à l'armée des boers dans le cas où la nouvelle du rejet de la convention de Transvaal serait confirmée.

Les libéraux espèrent que le gouvernement profitera de la victoire de l'Empire d'Afghanistan pour retirer complètement les troupes anglaises de ce pays. Il est très probable que même les positions de Khojah et de Pishin seront abandonnées.

Les épidémies

Le choléra marche toujours, et c'est vers l'Europe qu'il s'avance pour le moment.

Nous l'avons vu à Aden où il fait des ravages considérables. Aujourd'hui il est à la Mecque, où les musulmans implorent le Prophète; le Prophète, en attendant mieux, les gratifie du choléra, et il est fort à craindre que par la même occasion, il ne le distribue aux quatre coins du monde.

Aden et la Mecque sont les deux points de l'univers le plus propres à propager une épidémie quelconque : les navires de l'Orient, en effet, s'arrêtent presque tous à Aden en allant en Europe; quant aux musulmans de la Mecque, ils ne vont guère en Europe, mais ils vont à peu près partout ailleurs.

Il faut donc veiller avec un soin extrême. D'ailleurs la commission sanitaire internationale a l'œil ouvert, puisque c'est elle qui télégraphie la nouvelle de l'arrivée du terrible visiteur à la Mecque.

Deux autres épidémies font actuellement de cruels ravages. L'une, déjà trop célèbre, règne au Sénégal, c'est la fièvre jaune; mais, si effroyable qu'elle soit pour nos pauvres marins, je n'en parlerai pas ici, car il est prouvé que cette maladie terrible ne se propage pas sous notre climat.

Il en est autrement de la diphtérie.

Nous trouvons dans les journaux une description effrayante des ravages causés depuis dix ans par la diphtérie, dans dix gouvernements du midi de la Russie. Jamais aucune épidémie, sans en excepter la peste et le choléra, n'a fait autant de victimes, et elle ne cesse de se répandre. D'après les données statistiques publiées par le gouvernement et le zemstvo, la grande épidémie de diphtérie, qui remonte à 1872, a fait en Bessarabie, jusqu'en 1879, 15,000 victimes sur 36,000 cas de contagion. Dans le gouvernement de Pollava, pendant ce même laps de temps, les décès ont été de 19,000 sur 46,000 cas de maladie; dans celui de Kharkoff, sur 29,000 malades, il y a eu 17,000 décès.

Il quitta donc, ce soir-là, M. de Breulh de fort bonne heure, après un dîner qui fut excessivement gai.

— A partir de demain, lui dit-il en lui serrant la main, s'il vous plaît de lever le nez quand vous traverserez les Champs-Élysées, vous m'apercevrez, hissé sur un échafaudage, en train de gratter le moulon.

Il fallut à André une partie de la nuit pour achever les dessins qu'il devait soumettre à M. Gandelu, cet entrepreneur si riche, dont il devait sculpter la maison depuis les souterrains des caves jusqu'aux corniches des cheminées.

Lévé de bon matin, il donna comme tous les jours un regard et une pensée à ce portrait de Sabine qu'il cachait à tous les yeux, et, prenant son carton à dessins, il sortit pour se rendre chez M. Gandelu, l'heureux père du jeune M. Gaston.

C'est rue de la Chaussée-d'Antin, dans une maison qui lui appartenait et qui ne semble pas exposée à une expropriation, que demeure cet entrepreneur presque célèbre depuis qu'il a fait construire le joli théâtre des Comédies-Parisiennes.

Lorsque André se présenta chez lui, sur les dix heures, le domestique auquel il s'adressa lui conseilla fortement de remettre sa visite à un autre moment.

— Je ne sais ce qu'a monsieur ce matin, lui dit cet homme; mais jamais, non, jamais, depuis cinq ans que je suis à son service, je ne l'ai vu dans un état pareil... Il a tout saigné dans son cabinet. Et, tenez... écoutez !

Point n'était besoin de prêter l'oreille pour distinguer les éclats d'une voix puissante, un bruit de meubles qu'on brisait, et des jurons à faire frémir un sous-officier de cavalerie.

Monsieur est comme cela depuis une heure, ajouta le domestique; ça l'a pris après la visite de son avocat, M. Catenac, qui est venu dès patronninet; ainsi, à la place de monsieur...

Mais André était pressé.

Qu'importe ! fit-il, votre maître ne me mangera pas. Annoncez-moi.

Le domestique obéit, non sans quelques observations encore, et ouvrit à André la porte d'une pièce immense, fort richement décorée, au milieu de laquelle l'entrepreneur gesticulait, armé du montant d'une chaise dont les débris étaient à ses pieds.

A soixante ans passés, M. Gandelu peut, hardiment se s'en laisser donner ce cinquante.

C'est une manière d'Hercule limousin, au torse nerveux, aux épaules carrées, à la main velue, plus large qu'une épaule de mouton, gros, grand, large, travaillé par le sang, gêné dans ses paletots de satin, et paraissant toujours regretter la libre blouse de ses jeunes années.

Est-il fier ou importun de cette idée qu'il peut aligner trois millions, peut être quatre ? Les discernes est malaisé.

Il a le droit, en tous cas, de parler de sa fortune. Elle a deux nobles origines, le travail et l'économie. Ses créneaux, en remontant jusqu'à la source, c'est-à-dire jusqu'à la première pièce de cinq francs portée à la caisse d'épargne, ne réussiraient pas à trouver une tache de boue.

Cependant il ne fait pas sonner haut ses écus. Il aime bien mieux parler de ce bon temps où il était si malheureux, et où il escaladait les échelles, pliant sous le faix d'une « truelle gâchée serrée. »

Pour grossier il l'est autant que du pain d'orge, et vulgaire, et brutal, et violent plus que la poudre, et mal élevé. Seulement...

Seulement, sous cette rude enveloppe, se cachent, comme le diamant sous sa gangue, les plus nobles et les plus généreux sentiments, et une probité intacte.

Il jure comme un païen, c'est vrai; il fait des curs, c'est incontestable; il tire toutes ses comparaisons du « bâtiment, » c'est ridicule. Mais il est

Mais c'est égal. Où il n'y a pas de pierre d'attente, on n'accroche pas une bâtisse.

Quand un garçon n'a rien ici — il se battait la poitrine à la briser, — quand il n'a rien là — il se frappait le front, — on perd son temps, ses soins et ses peines. Vous n'êtes rien, vous, et vous êtes quelque chose...

C'est vainement que André essayait d'arrêter M. Gandelu; ce panegyrique ne laissait pas que de l'embarrasser.

Mais l'entrepreneur était lancé.

— Oui, insista-t-il, vous êtes quelque chose. Vous faut-il cent mille francs pour entreprendre quelque affaire ? ils sont là à votre service, à trois, pour le temps que vous voudrez.

— Ah !... si j'avais une fille et qu'elle vous plût ! Je vous dirai : Tope garçon !... elle est à toi, voilà la dot, écus, et je vous bâtirais une maison !...

André ne connaissait pas assez M. Gandelu pour comprendre d'où soufflait l'orage.

— Il faut bien se remuer, fit-il, quand on ne peut compter que sur soi.

— C'est vrai fit l'entrepreneur d'une voix profonde qui trahissait une cruelle souffrance; vous n'avez jamais connu vos parents. Vous ne savez pas ce qu'est un père, vous, un bon père... vous aimeriez le vôtre, vous !...

Il s'interrompit, et comme André ne répondait pas brusquement il lui demanda :

— Vous connaissez mon fils ?...

Le ton de M. Gandelu, cette question à brûle-pourpoint : « Connaissez-vous mon fils ? » devaient éclairer André.

Le sens de toutes les paroles de l'entrepreneur, obscur jusqu'alors, éclatait à ses yeux. Les raisons de toutes ces violences, il les pressentait.

A suivre

Les falsificateurs de denrées alimentaires

A diverses reprises nous avons signalé l'audace croissante des falsificateurs de denrées alimentaires, ces voleurs-empoisonneurs qui nous prennent en même temps la vie et la bourse.

A son tour le *Journal des Débats* pousse le cri d'alarme :

Si le gouvernement, dit-il, n'agit pas rapidement et énergiquement, il n'existera bientôt plus un aliment ou une boisson qui ne soit falsifié. L'étranger a déjà pris les devants, et ses producteurs traqués de toutes parts regardent la France comme la dernière voie d'écoulement pour leurs tromperies.

La législation française est-elle donc impuissante à réprimer ces adultérations ? En aucune façon. L'article 428 du code pénal, les lois du 27 mars 1851, du 5 mai 1855 et du 23 juin 1857 punissent de toute mixture nuisible à la santé d'une amende de 50 à 500 fr. et d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

Cette législation serait très suffisante si elle était appliquée ; malheureusement elle ne l'est pas, parce que le législateur n'a pas organisé sérieusement la recherche de la fraude.

Les laboratoires consacrés aux analyses sont d'excellentes créations, mais ils ne servent guère qu'à constater le mal, ce qui ne nous procure qu'une satisfaction morale.

Le *Journal des Débats* recommande l'étude de la législation anglaise en matière de fraude de ce genre. Cette législation, dit-il, a produit les meilleurs effets.

Les constatations de fraude diminuent chaque année. Maintenant, ainsi que je l'ai appris de plusieurs analystes de Londres, on ne constate plus les adultérations du lait, du pain, de la moutarde, qui étaient constamment falsifiés autrefois. Le beurre seul continue à être adultéré, parce qu'on n'a pas pu jusqu'ici établir quelques types fixes de fabrication.

Ces résultats ont été si rapides qu'en 1870 l'Allemagne a adopté la législation anglaise en rendant les pénalités plus rigoureuses, et tout récemment les Etats-Unis ont promulgué une loi absolument analogue. En outre, on réclame de toutes parts des garanties internationales contre les envahissements des produits adultérés d'un pays dans les pays voisins.

M. le docteur Grosz, délégué du gouvernement hongrois au Congrès de Londres, a proposé que les traités de commerce inscrivent des clauses spéciales à cet effet. Ainsi partout le mouvement est donné. Nous ne devons pas rester plus longtemps en retard, aussi croyons-nous que le gouvernement et les Chambres feront leur devoir en promulguant une loi calquée sur la loi anglaise. Ce n'est certes pas là un sujet passionnant, mais il surpasse en importance bien des questions politiques, puisqu'il s'agit de l'alimentation, c'est-à-dire de la vie des enfants et des travailleurs, l'avenir et le présent des nations.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Commission départementale

Saint-Etienne, 28 septembre. — La commission départementale de la Loire, a tenu le 26 septembre, une importante séance sous la présidence de M. Avril. Au cours de cette séance, une somme de 1,800 fr. est affectée à la création d'une voie d'accès à la nouvelle école de garçons de la commune de Fraisse. Une somme de 100 francs est en outre allouée, sur les fonds départementaux, à cette école pour achat de mobilier scolaire.

Diverses sommes sont également accordées pour le menu objet aux communes de Machezal, Civeaux, et Saint-Rambert.

Enfin, l'achat du matériel de la nouvelle école normale d'institutrices de Saint-Etienne a été décidé.

La commission a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu le 14 octobre, à 10 heures du matin.

Informations et nouvelles

Ce matin, à 10 heures, le 121^e de ligne, musique en tête, a fait sa rentrée à Saint-Etienne, venant des grandes manœuvres.

Nous signalons avec plaisir la bonne tenue de nos troupiers, y compris les réservistes. Leur allure correcte ne laissait nullement percevoir des traces de fatigue, malgré l'étape fournie ce matin et les marches assez pénibles de ces jours derniers.

— Le 105^e, venant aussi des grandes manœuvres, rentrera demain.

— M. le docteur Hutz, médecin-major au 121^e de ligne, ayant reçu l'ordre de se rendre en Algérie, a quitté notre ville hier soir.

ISÈRE

Commission départementale

Grenoble, 28 septembre. — La commission départementale a tenu hier à la préfecture sa séance mensuelle.

Étaient présents : MM. le colonel Jay, président ; Sorrel, secrétaire ; Durand-Savoyat, Gaston, Rochas, Saunier.

M. Faure s'était fait excuser. M. le préfet assistait à la séance.

La commission a nommé MM. Faure, Rochas, Trouillon, conseillers généraux, et Thevenon, conseiller d'arrondissement, pour faire partie de la commission chargée d'examiner les demandes de soutiens de famille.

Elle a accordé une demi-bourse au jeune Colliard-Bidoud, de Saint-Jean-de-Bournay.

Enfin elle a émis un avis favorable, pour que l'Etat accorde la subvention de 16,000 francs que demande la ville de Voiron pour la construction d'un calorifère dans l'église Saint-Bruno.

Conseil de guerre

Dans sa séance du 27 septembre 1881, le conseil de guerre seant à Grenoble, présidé par M. le colonel Lant, du 4^e régiment du génie, a rendu les jugements ci-après :

1. Jean Recoussinet, soldat de 2^e classe au 14^e bataillon de chasseurs, déclaré coupable de désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets, a été condamné à la peine de trois ans d'emprisonnement.

Défenseur : M^e Gaudet, avocat à Grenoble.

2. Bernard-Joseph Obitz, 2^e canonnier-conducteur au 6^e régiment d'artillerie, déclaré coupable de désertion à l'étranger en temps de paix a été condamné à la peine de deux ans de travaux publics.

Défenseur : M^e Farge père, avocat, ancien bâtonnier.

Le siège du ministère public était occupé par le capitaine Collin, substitut du commissaire du gouvernement.

De hardis voleurs

Hier soir, vers 11 heures, le sieur Prat, charpentier, traversait la rue Chenoise lorsqu'il a été accosté par deux individus qui se sont approchés de lui pour lui demander l'heure.

Sans défiance, Prat tira sa montre de sa poche. S'en emparer et prendre la fuite, fut pour les deux quidams l'affaire d'un instant.

Ils sont activement recherchés.

Découverte d'un cadavre

Le 24 septembre dernier on a trouvé sur le territoire de la commune de Gresse, au pont du Feuillet, et au lieu dit le Traverson, dans un ruisseau resserré entre deux ravins, le cadavre du nommé Joseph Breyton, âgé de 77 ans, marchand de bestiaux à St-Agnan-en-Vercors (Drôme), qui se rendant à la foire du Monestier-de-Clermont, a péri en cet endroit où il s'était égaré, faute de secours.

DRÔME

Ouverture du Théâtre

Valence, 28 septembre. — C'est dimanche, 2 octobre, qu'aura lieu l'ouverture du théâtre.

A cause des départs, 3 représentations seront données cette semaine prochains : elles ont été distribuées de la manière suivante :

Débuts de la troupe de drame : dimanche.

Débuts de la troupe d'opéra : mardi.

Débuts de la troupe de comédie : jeudi.

Le programme de la première de ces trois soirées comprend *Les filles de marbre* et *Bébé*.

Nous renouvelons les vœux que nous formions hier pour le directeur et ses artistes... et pour nous.

Banquet à Romans

Romans, 28 septembre. — Lundi prochain, M. Bizarrelli, député de la 2^e circonscription de Valence, sera dans notre ville et assistera au banquet qui lui est offert à l'hôtel Nagely, par le comité républicain radical qui a fonctionné aux dernières élections du 21 août.

La fin des grandes manœuvres

Ce matin, à 5 heures moins le quart, tout ce que nous avions ici de soldats appartenant à la garnison de Lyon sont partis par la route de Saint-Donat et ont poursuivi leur étape jusqu'à Saint-Vallier.

La musique, en tête de la colonne, a exécuté la marche du régiment dans nos rues encore désertes à cette heure matinale.

Quelques personnes ont suivi le régiment où elles avaient des amis et l'ont accompagné jusqu'en dehors des barrières.

CHRONIQUE THEATRALE

Théâtre-Bellecour

LA DAME AUX CAMÉLIAS

Tout Lyon courait, hier soir, au Théâtre-Bellecour pour entendre celle que les courtisiers du théâtre ont appelé l'artiste à la voix d'or, la charmeresse étrange qui a nom Sarah Bernhardt. Les clairons de la Renommée avaient annoncé son passage à Lyon ; les billets ont été enlevés en un clin-d'œil ; ni plus ni moins qu'à New-York. Le succès a été complet, immense, dépassant les espérances les plus audacieuses. Il est bien certain que les applaudissements du public lyonnais ne pouvaient ressembler aux hurrahs frénétiques des Américains — le dit public étant généralement calme et froid en présence des étoiles de Paris, nous en avons eu maintes fois la preuve.

Hier soir, cependant, la glace a été rompue au feu des ovations multipliées. Le compte-rendu de pareilles fêtes théâtrales devrait se faire en langue *petit nègre* ou en style télégraphique, les appréciations élogieuses et les formules admiratives étant épuisées.

Qu'elle soit *Adrienne Lecouvreur* de l'année dernière, *Marguerite Gautier* d'aujourd'hui ou *doma Sol* de demain, Sarah Bernhardt nous saisit, vous *empoigne* par la puissance de son art et de son tempérament. Quelle pleure les larmes du désespoir, qu'elle chante les délicieuses chansons de l'amour, ou qu'elle rugisse les imprécations de la haine, vous la trouverez toujours égale à elle-même.

Nous nous souvenons qu'à la Comédie-Française, lorsqu'elle tint pour la première fois le rôle de *Phèdre*, les vieux habitués, gardiens des traditions du passé et pratiquant avec un soin jaloux le culte du souvenir, murmuraient tout bas, presque confus de toucher à leur idole vénérée : « C'est aussi beau que Rachel. » La suite a ratifié leur jugement.

Nous n'avons pas dessein d'analyser ici *La Dame aux Camélias*. Quel est l'homme de 20 ans qui n'a pas dévoré le roman de Dumas fils ? C'est la lecture obligatoire — avec Alired de Musset — de tous les échappés de collège : cette réhabilitation d'une certaine catégorie de femmes plait aux esprits jeunes. Si Dumas n'a point convaincu les sceptiques, son livre cependant a fait grand bruit dans le monde des pécheresses et des pécheurs pendant quelque temps. N'est-ce point Jules Janin qui l'affirme dans un de ses feuilletons ? — Enlèvrées par un si noble exemple d'amour désintéressé, toutes ou presque toutes ont voulu jouer les *Marguerite Gautier*. Il paraîtrait que ce beau zèle ne dura pas plus de six mois. N'est-ce point déjà un brillant résultat ?

La pièce est la reproduction fidèle des parties saillantes et émoivantes du roman. Comme tous les ouvrages d'Alexandre Dumas, elle est charpentée avec une merveilleuse science du théâtre. Disons rapidement qu'elle a été fort bien interprétée par la troupe que dirige M. Simon. Nous ne marchanderons les éloges ni à la troupe ni à son directeur.

Mlle Kolb est toujours l'excellente et consciencieuse artiste que nous avons connue jadis dans *Divorçons*.

Philippe MOSNY.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeu, 29 septembre, 272^e jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 57 ; coucher, 5 h. 44. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1758). Naissance de l'amiral anglais Nelson.

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée, la circulaire suivante au sujet des officiers de réserve appartenant à des corps envoyés en Afrique :

Mon cher général,

Dès le mois de juin dernier, j'ai prescrit de ne pas donner suite à plusieurs demandes formées par des officiers de réserve pour rejoindre les fractions de leur régiment envoyées en Algérie et en Tunisie, mon intention étant que les prescriptions du télégramme du 17 avril dernier cessassent d'avoir leur effet.

Cependant j'ai eu lieu de constater que des autorisations de même nature ont encore été données dans ces derniers temps.

Or les bataillons d'infanterie qui opèrent actuellement en Afrique n'ont pas un effectif qui nécessite la présence d'un quatrième officier par compagnie.

En conséquence, aucun officier de réserve d'infanterie ne sera plus autorisé à rejoindre son corps en Afrique.

Je vous prie de vouloir bien assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cette disposition.

La Chambre de commerce nous communique avec prière de l'insérer, la lettre suivante qu'elle a reçue de M. le directeur de l'octroi :

Monsieur le président,

Des procès-verbaux de contravention sont assez fréquemment dressés par le service de l'octroi dans les gares de chemin de fer de Lyon par suite du libellé incomplet ou inexact des lettres de voiture qui sont présentées par les camionneurs comme pièces de déclaration.

Afin de régulariser ces opérations et prévenir toute difficulté, il serait nécessaire que lorsque les commerçants de Lyon remettent leurs ordres d'achats, soit directement aux maisons expéditrices, soit aux voyageurs de passage de ces maisons ou à leurs représentants sur place, ils aient soin de spécifier que les marchandises devront être désignées non en termes vagues ou génériques, mais par leur dénomination particulière et spéciale, et avec l'indication du poids ou du volume de chaque denrée, de manière qu'à l'arrivée en gare il ne puisse y avoir aucune hésitation quant à la classification à faire au point de vue de l'application des taxes d'octroi.

Actuellement on reçoit dans un même envoi, des sardines taxées 20 fr. les 100 kilogs, et des thons tarifés à 40 fr. sous la dénomination de poissons conservés, sans distinction de catégorie.

Il parvient également en gare des expéditions déclarées au chemin de fer conserves alimentaires, et qui comprennent des truffes en boîte à 1 fr. le kilog, des extraits Liebig et des pâtes de viande à 60 fr. les 100 kilog, avec des fruits au vinaigre à 5 fr. l'hectolitre et des légumes non imposés.

On pourrait citer d'autres faits analogues, par exemple en ce qui concerne l'huile de lin qui est la seule huile imposée au tarif de l'octroi et qui est souvent déclarée au chemin de fer sous le nom d'huile de graines, détermination usitée généralement pour les huiles non taxées.

J'ai l'honneur de vous prier, M. le président, de vouloir bien avoir la bonté de prendre les mesures que vous jugerez utiles pour faire parvenir cette communication à tous les intéressés.

Veillez agréer, M. le président, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur de l'octroi,
Signé : OBISSIER.

Les examens pour le certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles (salles d'asile) auront lieu dans le local de l'école maternelle de la rue des Tables-Claudiennes, le lundi 17 octobre prochain.

Les aspirantes auront à se faire inscrire avant le 7 octobre, dans les bureaux de l'inspection académique, rue de la République, 66 ; elles devront être âgées de 18 ans au moins, et sont tenues de produire, avec leur acte de naissance, des certificats attestant leur moralité et indiquant les lieux où elles ont résidé, et les occupations auxquelles elles se sont livrées depuis trois ans au moins.

On nous écrit de Condrieu :

La Fanfare des Pompiers de Lyon, sous l'habile direction de son chef, M. Marc Jandard, va prêter son concours à l'inauguration de la maison d'école des filles de Condrieu, dimanche prochain, 2 octobre.

Le Cercle choral de Vienne, qui a pour président l'honorable M. Tournier, apportera aussi son concours à cette charmante fête.

Si le temps est beau, la ville de Condrieu verra dans son sein un grand nombre d'étrangers qui y trouveront toujours un accueil cordial qui n'a jamais fait défaut.

Les personnes qui désiraient prendre part au banquet sont priées de retirer leur carte le plus tôt possible, car aucune demande ne sera acceptée, à dater de vendredi soir, 30 courant. On trouvera des cartes à Condrieu chez MM. Baerth, Collet, Marcel Thomas, Panel et Paret, débitants.

« On s'agite en Bresse, on s'agite dans le haut et le bas Bugey » s'écrie la belliqueuse *Décentralisation*.

La République n'a qu'à se bien tenir, pensez donc, MM. Ernoul et Lucien Brun, ces deux colonnes du trône et de l'autel, viennent accepter la présidence d'un d'une conférence, l'autre d'un banquet dans l'antique cité de Bourg-en-Bresse ; ce sera une seconde édition du banquet de la Duchère, de joyeuse mémoire.

Cependant la pieuse feuille ne se fie pas au zèle des Bressans et des Bugistes, et dans la crainte d'un four, fait un pressant appel à tous ses partisans du Rhône et des départements voisins. Tous ceux des villes y seront et de la banlieue aussi.

La lyrique péroraison de ce boniment est à citer en entier.

Sans souci de nos convenances privées — ceci est pour les gens de haut parage qui, de peur de se compromettre avec les petites gens, enverraient leurs laquais tenir leur place au combat, — accourons nombreux, aux pieds de la tribune du haut de laquelle sera proclamée la monarchie traditionnelle comme l'unique salut de la France en péril.

Il faut étonner nos ennemis, les troubler dans leur insolente quiétude par le retour d'une vitalité qu'ils ne soupçonnaient pas et dont voulaient douter, hier encore, beaucoup de nos amis eux-mêmes.

Eussiez-vous jamais cru qu'il y eut tant de saints Thomas dans le parti de Dieu et du Roy.

Et dire que le gouvernement de la République dort sur ce volcan et ne prend aucune mesure pour parer aux coups terribles qui vont lui être portés.

Malheur, malheur sur nous !

Hier matin, vers cinq heures et demie, des passants ont trouvé étendu sur le bas-port du quai Claude-Bernard, un individu nommé Faugier, couvert de blessures graves. Il avait à la tête une plaie profonde, faite à l'aide d'un instrument tranchant.

Cet homme a déclaré qu'en revenant de la Mouchette, à une heure du matin, il avait été attaqué par deux individus qui, après l'avoir terrassé, l'ont jeté sur le bas-port. Ils lui ont ensuite enlevé sa montre et son porte-monnaie contenant 25 fr.

Il a été transporté dans une maison voisine, où des soins lui ont été prodigués.

Il a pu donner son nom et son adresse. Il habite une chambre garnie, rue Duguesclin, 43.

Le blessé a été transporté aussitôt à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Un ouvrier italien, nommé Charles Michel, ayant eu l'imprudence si commune de se coucher pour dormir sur le parapet du quai de la Guillotière, est tombé sur le bas-port.

Il s'est fait dans sa chute plusieurs contusions qui ont nécessité son transfert à l'Hôtel-Dieu.

M. Faure, vitrier, était en train de placer une vitre chez M. Seguin, au deuxième étage d'une maison du cours Lafayette, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement il tomba sur la chaussée.

Dans cette chute, le malheureux s'est cassé la jambe gauche et s'est fait de sérieuses contusions au crâne.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état alarmant.

Un palefrenier du restaurant de la Cascade, aux Etroits, ayant voulu se jeter à la bride d'un cheval emporté, a reçu un coup de pied de l'animal, qui lui a fait une profonde entaille à la cuisse.

Le blessé a reçu au restaurant les soins les plus pressés. Le propriétaire du cheval, a généreusement indemnisé le courageux garçon.

Un jeune enfant de 5 ans, Pierre Couti, demeurant chez ses parents, rue Mazenod, 85, a été victime hier, dans l'après-midi, d'un triste accident.

Comme il traversait en courant la voie publique, il fit un faux pas et tomba sur la chaussée, au moment même où un camion, conduit par M. Claude Vethé, arrivait à toute vitesse. Ce dernier, malgré ses efforts, ne put arrêter à temps son cheval ; une roue du véhicule passa sur la tête et un bras de l'enfant et lui fit des contusions d'une excessive gravité.

Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine, la victime a été transportée à l'hospice de la Charité.

M. Jean Cotte, employé à la compagnie de vidanges la *Mutuelle*, passait hier soir à 9 heures sur le quai de la Vitriolerie, lorsqu'il vit une femme descendre à pas précipités sur le bas-port, près du pont du chemin de fer, et se jeter dans le Rhône.

Déjà le courant l'entraînait, quand M. Cotte, n'écouterant que son courage, se précipita à son secours et parvint, après de vigoureux efforts, à la ramener, respirante encore, sur la berge.

La malheureuse, une nommée Pauline Blanc, tisseuse, chemin des Balançoires, a été transportée à l'Hôtel-Dieu. La misère l'aurait, dit-on, poussée à cet acte de désespoir.

Un voiturier, au service de M. Grobel, rue de Vauban, nommé Louis Chatagnier, âgé de 64 ans, venait, après un séjour de plus de deux mois à l'hôpital, de reprendre son travail. Il était occupé à panser ses chevaux, lorsque soudain on le vit s'affaiblir sur le sol ; quand on le releva il était mort.

Il résulte des constatations médicales que le malheureux a succombé à une hémorragie cérébrale. Comme on ne lui connaît pas de famille, son patron a déclaré qu'il se chargeait de tous les frais des funérailles.

Un vol d'une certaine importance a été commis au préjudice de M. Jean Rouvier, marchand de faïences, installé sur le champ de vogue du pont Lafayette.

Pendant qu'il était occupé à amener le client autour de ses tourniquets, un audacieux voleur s'introduisit dans la voiture située derrière sa baraque et enlevait prestement une somme de 900 fr. placée dans un tiroir.

Une enquête est ouverte.

Deux dangereux malfaiteurs, les nommés François T..., âgé de 28 ans, cordonnier, rue des Trois-Rois, et Alexis B..., âgé de 20 ans, jardinier, rue des Fossés-de-Trion, ont été arrêtés hier dans les circonstances suivantes :

T..., profitant d'un moment où Mme Duplan, demeurant rue Pierre-Corneille, 50, était occupée hors de chez elle, pénétra dans son domicile pendant que son camarade faisait le guet, et en sortit bientôt, après avoir fait main-basse sur une montre avec sa chaîne en or. Un voisin s'aperçut heureusement du manège des deux compères, se mit à leur poursuite et ne tarda pas à les faire arrêter.

Conduits au poste, T... a été reconnu pour un individu recherché depuis près d'un mois par la police, pour tentative de meurtre sur la personne du sieur Antoine Moiroux.

Autres arrestations :

Les gardiens de la paix ont arrêté, hier, le nommé Pierre B..., âgé de 44 ans, homme de peine, sous l'inculpation de détournement d'objets saisis et d'exercice illégal de la médecine.

— Un marinier, nommé François L..., demeurant chemin de la Vitriolerie, a répondu aux espions de l'infanterie d'un enfant de 7 ans, en lui jetant une pierre qui a atteint le pauvre peit à latéet lui a fait une profonde blessure.

L... a été arrêté pour cet acte de brutalité.

Courses de vélocipèdes

Les courses de vélocipèdes qui auront lieu dimanche prochain 2 octobre, présenteront un grand attrait pour les spectateurs.

Le club des Cyclistes, au prix de grands efforts et de grands sacrifices, a obtenu le concours de M. de Civry, qui vient de remporter à Paris le championnat de France et qui, le mois dernier, a battu, dans trois courses différentes, les champions d'Angleterre.

M. de Civry a produit en bicyclette la plus grande vitesse obtenue jusqu'à ce jour.

Le 18 août, au Cristal-Palace, M. de Civry, vainqueur de Joseph Reen, a fait 32 kilomètres en une heure quatre minutes, vingt et une secondes.

L'Exposition spéciale en tissus laine et soie, organisée par les magasins *A la Ville de Lyon* a fait, cette fois, comme toujours, l'admiration des nombreux visiteurs qui n'ont cessé toute la journée de circuler autour de ce vaste établissement, le seul en France, qui par son importance, et son organisation unique, puisse réunir à chacun de ses comptoirs, des assortiments de nouveautés assez considérables pour lui permettre de créer, à chacun d'eux des *Expositions spéciales*, qui, en mettant sous les yeux des acheteurs, toutes les nouveautés de la saison, leur permettent d'exercer leur choix avec toute sécurité.

Il dis sécurité, car il ne faut pas compter (quoiqu'on dise en certain lieu), voir paraître d'autres nouveautés, pour une bonne raison, c'est que déjà les métiers sont en travail pour la saison prochaine ; ainsi, mesdames, hâtez-vous, si vous voulez être des premières au tournoi de la mode.

Spécifique souverain contre la coqueluche. S'adresser à Trouilloux, pharmacien à Bourgoin (Isère).

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 27 septembre.

La liquidation n'est plus qu'à quelques jours de date. A en juger par les tendances communes du marché de Londres et du nôtre, elle donnera gain de cause aux acheteurs.

En effet, les Consolidés, stationnaires d'abord au prix d'hier, s'élevèrent de 99 3/8 à 99 9/16 ; le 5 0/0 s'avance à 116 65.

D'actifs échanges au environs de 91 25 élargissent le marché du 5 0/0, et consolidant la hausse récente, préparent l'acquisition prochaine de plus hauts cours.

La Banque d'escompte est demandée à 855, la Banque hypothécaire à 680 ; la Banque de Paris gagne 30 francs à 1,330.

Le Crédit de France a un large marché au environs de 805.

Le Crédit Général Français se maintient au-dessus de 850.

Le Suez, le Gaz, les Voitures sont en progrès.

Les Chemins français sont calmes ; le Lombard monte à 380.

Les actions d'Alais au Rhône finissent à 400 ; les obligations sont recherchées de 398 à 310.

CHOSSES & AUTRES

Les journaux illustrés

Les « politiques illustrés » ont bien voulu abandonner enfin la série des Gambetta et des nouveaux élus. M. Gilbert-Martin prend à partie, dans le *Don Quichotte*, un modèle plus actuel, le prince Napoléon à Constantinople. Le prince est représenté les jambes croisées devant une glace. Il essaye un turban d'une forme très particulière, un vase intime drapé d'un foulard et dont on ne voit que l'anse. Le rondouin qui sort de légende à cette composition humoristique en donnera le sens exact.

C'est décidé : Pion-Pion, en humeur d'aventure Est parti sans tapage et sans grand attirail Pour aller savourer l'aspect de la nature Dans les lieux peu bannis où fleurit le sérail Il s'éloigne au moment d'affreux décadence Où son parti se noie en criant au secours. A ce trait, qui dénote une extrême prudence On le reconnaît toujours !

De la Turquie enfin il touche le rivage ; Cachant s'il nom à tous, il débarque *in petto* ; Mais en vain d'un turban il orne son visage, Le prince ne peut pas garder l'incognito. C'est que, nouveau César emportant sa fortune, Il a son cher colin, son trésor, ses amours. A ce meuble indiscret et de forme importune, On le reconnaît toujours !

Le *Charivari* nous montre la prochaine entrevue des souverains, en ballon. Empereurs et czars s'empressent de nacelle à nacelle. Légende :

La prochaine entrevue des souverains, la terre et la mer devenant peu sûres.

Dans le *Grelot*, M. Alfred Le Petit représente la France soutenant dans ses bras un petit lignard blessé à mort. Le dessin est excellent. Quant à la poésie dont M. Le Petit l'accompagne, je l'abandonne aux journaux réactionnaires qui, cette fois encore, pourront échanger une bonne poignée de main avec l'intransigeance.

La *Nouvelle Lune* ne s'occupe que des réservistes, et nous les montre dans une physiologie ambulante. Ces braves « vingt-huit jours ! » Il n'y en a que pour eux, juste au moment où ils vont rentrer dans leurs foyers. C'est ce qu'on peut appeler entendre sa propre oraison funèbre.

Petites intrigues de cour

On lit dans le *Rappel* : La petite cour de Bulgarie est en émoi à cause d'un

de ces intermédiaires auliques que la plume de Saint-Simon pourrait seule retracer avec toute la saveur voulue. Des fêtes ont lieu en ce moment à Carlsruhe pour le mariage du prince de Suède avec la fille du grand-duc de Bade.

Le ministre des affaires étrangères du prince Alexandre de Bulgarie crut devoir annoncer au ministre du grand-duc de Bade que son « auguste maître » allait assister au mariage et partir pour Carlsruhe.

Le prince Alexandre est, comme on sait, un prince de la famille de Hesse, et par conséquent allié à celle de Bade.

Les préparatifs de départ étaient achevés, le yacht du prince chauffait dans le port de Lom-Valanka, quand tout à coup on reçut une lettre du grand-duc de Bade priant son cousin de ne pas se déranger, et lui annonçant que les plus proches parents seuls seraient admis à la noce. Il fallut défaire les malles et décommander le yacht.

Au fond, cela n'est pas bien grave, et l'affaire pourra s'arranger. Le *Rappel* a toutes sortes de bonnes raisons pour se tranquilliser à ce sujet.

Brôleries du « Charivari »

Un préfet est sur le point de se coucher ; Mme la préfète est déjà dans son costume nocturne et pose le point d'interrogation suivant au fonctionnaire ahuri :

— Maintenant qu'il n'est plus questions d'élections, monsieur le préfet daignera-t-il mettre un terme à sa neutralité ?

M. Prudhomme est en chasse : — Comment, monsieur Prudhomme, vous chassez à l'arc ?

— Je m'en voudrais de brûler ma poudre aux moineaux en présence des événements de l'Algérie.

M. Prudhomme fait irruption dans sa cuisine :

— Voilà trois jours de suite que je trouve un dragon dans votre cuisine !

— C'est pour rassurer monsieur, qui croit que toute l'armée est en Algérie.

Un truc clérical

Un joli truc clérical dévoilé par le *Siècle* :

Le curé-doyen, chanoine honoraire, de Châteauneuf-sur-Cher (Cher). M. Ducros, s'adresse à la charité publique en faveur des classes congréganistes qu'il s'agit de maintenir comme institutions libres, et, pour arriver à ses fins, il adresse à ses paroissiens un prospectus dont les marchands de nouveautés les mieux avisés pourraient être jaloux. Mais le prospectus n'est rien à côté de l'idée lumineuse qu'il contient. Voyez plutôt. Nous copions :

« Ci-incluse une croix contenant 100 petites cases, lesquelles cases seront piquées d'une épingle par chaque personne donnant une offrande de 10 centimes. Cette croix devra donc produire 10 fr.

« L'acte de charité que nous osons vous demander, c'est de vouloir bien remplir cette croix par vous, par vos enfants, ou les personnes qui vous entourent et envoyer la croix par un mandant sur la poste à M. le curé-doyen de Châteauneuf-sur-Cher (Cher).

« Si la croix ne pouvait être remplie en entier, prière de nous en envoyer le produit quel qu'il soit.

« Pour récompense de cet acte de charité, vous et les défunts de votre famille aurez part aux deux messes qui se disent et se diront chaque semaine à perpétuité dans notre église pour tous les bienfaiteurs de la paroisse de Châteauneuf, c'est-à-dire 12 messes par an et à perpétuité.

« Prière d'agir de suite. »

Rien de plus ingénieux. Le jeu de la croix du curé de Châteauneuf remplacera avantageusement le jeu de l'oie. Ce sera le jeu de l'ouaille. Mais plantera-t-on assez d'épingles pour que les congrégations expulsées tirent leur part du jeu ?

M. Ducros est plein de confiance.

Mots de la fin

L'événement rapporté à propos de Guiteau, auquel la fin épouvantable du président des Etats-Unis a rendu son actualité, une anecdote démontrant ce qui restait de sens moral à l'assassin :

On sait que, d'après les lois américaines, si le président en échappait, Guiteau évitait la pendaison.

Un jour, il voit arriver dans sa cellule un des docteurs qui veillaient M. Garfield.

— Eh bien ? lui dit-il.

— Nous espérons sauver votre victime, dit le docteur.

Et Guiteau froidement :

— Faites-le pour moi.

Une inscription funéraire ingénieuse.

Une veuve, voulant éviter de s'adresser à une agence matrimoniale, a fait graver les mots suivants sur la tombe de son époux :

« Ici repose Frédéric-Guillaume Muller, mort à l'âge de soixante-huit ans. Il a laissé une jeune et charmante veuve pour laquelle à cause de la différence d'âge, il n'avait été qu'un père. »

— Nourrice, vous ne nous avez pas dit si votre pays est beau. Plaine ou montagne ?

— Oh ! madame, mon pays est admirable. Cinq pieds six pouces, une grande barbe noire ! il s'appelle François.

SPECTACLES DU 29 SEPTEMBRE

Théâtre Bellecour
Aujourd'hui jeudi, 2^e représentation de Mlle Sarah Bernhardt.
Hernani, drame de Victor Hugo.

Théâtre des Variétés
Aujourd'hui jeudi, 2^e représentation de la *Reine Margot*.

jouée par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin. On commencera à 7 heures 1/2 précises.

Casino
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Lenoir.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lunis et jeudis, soirées dansées.

BOURSE DE LYON

du 28 Septembre 1881

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0.....	« Gaz de Lyon.....
3 1/2 amortissable... 85 21	« Gaz de la Guillotière.....
4 1/2.....	« Mines de la Loire.....
Italie.....	« Montauban.....
Turc.....	« St-Etienne.....
Hongrie 6 0/0.....	« Rive-de-Gier.....
Autrichien 4 0/0.....	« Société Lyonnaise.....
Ausse 5 0/0.....	« Bateaux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0..... 26	« Eaux.....
Dette Egypt. unifiée... 26	« Dombes.....
Actions	« Abattoirs.....
Crédit mobilier.....	« Verreries L. et Rhône.....
Crédit mob. Espag.....	« Croix-Rouge.....
Crédit Lyonnais..... 340	« Obligations
Union générale..... 1930	« Ville-de-Lyon.....
B. Hypothèque France.....	« Ville-de-Paris 1869.....
Soc. foncière Lyonn..... 541 25	« Ville-de-Paris 1871.....
Banque Ottomane.....	« Lombardes-anciennes.....
Paris-Lyon-Médit.....	« Lombardes-nouvelles.....
Société Autrichienne.....	« Loire.....
Lombard-Vénitien..... 354	« Saint-Etienne.....
Saragosse..... 565	« Rhône-et-Loire 4 0/0.....
Nord-Espagne..... 638 75	« Paris-Lyon-Méditer.....
Fees..... 2035	« —..... 1868 202

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Méd. marin, envoie gratuitement son *Traité de Médecine pratique*, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la guérison radicale des Maladies de tous les organes et des *Hernies*, Hemorrhoides, Goutte, Vessie, Maladies, Phtisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

HERNIES

SANS OPÉRATION. Guérison prompte, radicale, garantie par les *Bandes de RANDELL*, de GALLARD, quai St-Michel, 27, Paris.

Lyon. — Imprimerie du *Républicain du Rhône*, 18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

M^{me} STÉPHANIE prèdit par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2^e.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourges (Loire). Lyon, Achard, cours de la Liberté, 88 (Guillotière); Brunoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre, 2.

SEMINAIRE COMMUNAL 52 N^o Par an
FRANC ORANE de la BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 2 mois sur demande adressée au Directeur

16 pages de texte
95,000 Abonnés
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste de tous les Tirages
FRANC par an

LES DOULEURS Artérielles ou nerveuses, rhumatismes, etc. etc. sont guéries promptement par le *Crat* bain résineux, médication sans rivale. Rue de Vendôme, 76, (Brotteaux)

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

55.000 Souscripteurs

à ce jour

11.000 Souscripteurs

Militaires

LA FRANCE ILLUSTRÉE

par

V. A. MALTE-BRUN

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés
Dressés avec les plus grands soins par M. ERHARD

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4 de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriées

400 gravures texte et hors texte
Dues à l'habile crayon de M. H. Clerget

La nouvelle édition de la *FRANCE ILLUSTRÉE*, par V. A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La *FRANCE ILLUSTRÉE* paraît depuis le 15 Octobre 1879

75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES

23 Départements, forment 25 *Séries*, ont paru à ce jour et forment le premier Volume

PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 25 fr. franco

Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 centimes. Il paraît 2 Fascicules par mois

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET

AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES

1^{er} Versement, 20 fr.; Versement complémentaire, 10 fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant : 75 fr.

L'immense faveur qui a accueilli la *France Illustrée* s'est traduite par un nombre considérable de Souscriptions (55.000)

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES

HORAIRE GENERAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Été 1881

MATIN

SOIR

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE
MARSEILLE	DÉPARTS	4,58	7,10	7,35	9,03	11,10	11,39	2,31	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50
GENEVE	DÉPARTS	4,16	5,22	7,20	7,35	10,05	10,20	MIXTE	OMNIBUS	MIXTE	—	OMNIBUS	MIXTE	DIRECT
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,41	—	—	—	Midi 5	1 10	2,10	—	4,50	6,30	8
BESANCON	DÉPARTS	—	5,55	—	9	—	—	3,30	—	5	—	—	8,05	—
GRENOBLE	DÉPARTS	—	—	7,10	—	11,55	—	2,40	—	3,22	—	3,45	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	9	—	11,45	—	—	—	—	—	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,15	6,05	7,05	8,40	11	—	4,39	—	5	—	—	8,05	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,11	—	7,30	—	11,43	—	—	2,10	3,33	4,58	6	—	6,32
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	12,12	Charbonn.	3,33	—	—	—	—
									—	—	3,45	—	5,55	7,01
									—	1,40	—	—	5,35	—